

Réinscription administrative à l'Université Lille 1 Année universitaire 2016-2017

Avant de procéder à votre inscription en ligne, consultez les modalités d'admission dans les formations, sur le site de l'université (Application Post Bac, candidature auprès de la formation, demande de validation d'études...).

Le **calendrier** et les **modalités de réinscription administrative** sont arrêtés de la façon suivante :

Pour l'étudiant, une procédure de réinscription en 3 temps

1. Saisie du dossier en ligne selon un calendrier précis (*voir le détail au paragraphe suivant*) à l'adresse : <http://webgestion6.univ-lille1.fr/inscription>
L'accès est également possible à partir de la page d'accueil du site de l'université à compter du **6 Juillet 2016**.

Pour vous connecter à l'application, vous aurez besoin de votre **identifiant Lille1** et de **votre mot de passe**. Si vous n'en disposez plus, vous pouvez demander un nouveau code d'accès en cliquant sur l'onglet "*j'ai oublié mon mot de passe*" sur la page d'identification.

2. Impression du dossier et de la liste des pièces après **validation** de la saisie. Vous pouvez réimprimer votre dossier à tout moment en vous reconnectant sur la page d'identification de l'application et en cliquant sur "*je réimprime mon dossier*".

3. Envoi postal du dossier par courrier* et de l'ensemble des pièces justificatives demandées, **exclusivement** et **précisément** à l'adresse exacte et complète indiquée en haut de la première page du dossier dans **un délai de 10 jours après la saisie**.

*En privilégiant l'envoi en recommandé avec accusé réception.

Le dépôt sera également possible, sans rendez-vous, au niveau du Point Accueil pour le dépôt de dossier et pièces complémentaires situé au bâtiment A5.

Pour les périodes et horaires d'ouverture veuillez vous reporter au paragraphe « Contacter le service inscriptions » de la présente note.

Suivi et gestion des dossiers par le service inscriptions en ligne

1. A réception du dossier, le service inscriptions en ligne **accuse réception** de votre dossier avant de l'analyser. Ce dernier est ensuite **validé** s'il est **clair** et **complet** (*pièces correspondant à votre situation jointes au dossier et paiement effectué*). Vous recevez un courriel vous informant de cette bonne réception.

Si le dossier est incomplet, le service inscriptions en ligne vous envoie un courriel pour vous préciser la liste des pièces manquantes.

2. La validation du dossier déclenche l'édition des **certificats d'inscription** et d'une **nouvelle carte multiservices** (qui remplacera la carte délivrée précédemment).

NB: Une information concernant le fonctionnement du porte monnaie électronique CROUS et l'activation de votre compte restauration IZLY est jointe à l'envoi de la carte. Votre ancienne carte est valable pour la restauration dans les points CROUS jusqu'au 31 Juillet 2016

3. Envoi de la carte et des **certificats d'inscription** à l'adresse personnelle indiquée sur l'enveloppe jointe au dossier. Un message électronique vous informe de l'envoi de ces éléments à votre adresse.

Attention ! Pour être sûr de recevoir vos documents, vérifiez que **l'adresse postale** indiquée est **valide dans le temps.**

Les dates de réinscription en ligne

- Du **6 juillet** au **29 août 2016** pour les étudiants **doublants de licence 1**
- Du **6 juillet** au **19 septembre 2016** pour les étudiants **de licence 2, 3 et licence professionnelle**
- Du **6 juillet** au **3 octobre 2016** pour les **élèves ingénieurs et étudiants de master 1**
- Du **6 juillet** au **17 octobre 2016** pour les étudiants **de master2**
- Du **6 juillet** au **13 décembre 2016** pour les étudiants **de doctorat**
- **Réinscription** dans les formations **en apprentissage et contrats de professionnalisation** : selon le calendrier ordinaire fixé par niveau d'études, détaillé ci-dessus (ex: réinscription en apprentissage en master1: du 6 Juillet au 3 octobre 2016)

Attention ! Au-delà de ces dates limites, l'application sera fermée pour la saisie. Vous devez obligatoirement respecter ce calendrier.

Les **dérogations** seront peu nombreuses et **limitées à des situations très particulières, indépendantes de la volonté des étudiants.** Les difficultés financières notamment ne seront pas prises en considération, le paiement en ligne n'étant pas obligatoire. Vous pouvez joindre un chèque aux pièces justificatives lors de l'envoi ultérieur de votre dossier à l'université

N'attendez donc pas d'avoir réuni toutes les pièces, ni que votre situation soit stabilisée (sur le plan administratif ou financier) pour effectuer votre saisie de dossier en ligne.

- Si vos résultats de l'année précédente ne sont pas encore saisis sur la base de gestion informatique des étudiants par votre secrétariat pédagogique et que vous ne pouvez pas vous inscrire dans l'année supérieure, contactez sans délais votre secrétariat pédagogique de l'année 2015-16 pour signaler ce problème.

- Si votre situation venait à changer entre la préinscription en ligne et l'envoi des pièces justificatives (ex : *absence de contrat d'apprentissage, de contrat de travail...*), votre dossier sera modifié en fonction des nouveaux éléments d'information ou pièces que vous aurez fournis avec le dossier.
- Votre dossier accompagné des pièces justificatives doit parvenir à l'université dans les **10 jours à compter de la saisie en ligne du dossier**.

Attention ! Une inscription validée tardivement peut entraîner des retards ou difficultés dans certains domaines (versement de la bourse, renouvellement du titre de séjour, entrée dans les salles d'examen, inscription pédagogique, absence de remboursement maladie...)

La date limite fixée par le chef d'établissement pour la régularisation d'une inscription (dossier incomplet, absence ou défaut de paiement...) est fixée au 15 Novembre 2016 (sauf doctorants)

Paiement des droits d'inscription

- Le **paiement des droits d'inscription en ligne** (en une fois ou en 3 fois sans frais) est à privilégier pour sa simplicité, sa rapidité et sa sécurité, à condition que vous soyez certain de pouvoir vous inscrire. C'est également le seul moyen d'étaler le paiement des droits par prélèvement automatique en 3 fois sans frais (*attention toutefois à veiller à approvisionner votre compte sur les 2 mois qui suivent le premier paiement pour éviter tout litige avec votre banque et l'université*).

Attention ! Le choix du paiement en ligne en 3 fois sans frais n'est possible que pour les préinscriptions réalisées en ligne **avant le 3 octobre 2016**.

N'interrompez jamais le prélèvement des mensualités car aucun remboursement partiel des sommes déjà versées ne pourra être effectué par l'université

Rappel : la saisie en ligne seule ne vaut pas inscription. Tant que vous n'avez pas transmis votre dossier et/ou que vous ne recevez pas de courriel de l'université vous indiquant que votre dossier est validé, cela signifie que votre inscription administrative n'est pas effective.

Suivre l'état d'avancement de votre dossier

Les dossiers complets sont en règle générale traités dans un délai de 3 jours ouvrés. Si vous envoyez votre dossier entre le 20 Juillet et le 29 Aout , ce dernier sera traité à compter du 29 Aout, le service inscriptions en ligne étant fermé du 24 Juillet au 29 Aout.

- A chaque étape importante du traitement de votre inscription (*dossier réceptionné, validé ou non, liste des pièces manquantes, envoi de la mise à jour de la carte d'étudiant et certificat d'inscription..*) vous êtes destinataire d'un **courriel vous avertissant de l'état d'avancement de votre demande de réinscription** émanant de l'adresse moninscriptionlille1@univ-lille1.fr. Soyez donc **attentif et réactif** à la réception de ces messages.

- Un **espace consultation de dossier**, également accessible sur l'application en ligne (*première page après l'accueil*) vous permet d'accéder après la saisie, aux informations récapitulant l'état d'avancement de votre dossier. Il vous permet de visualiser les différentes étapes de traitement de votre dossier. **Accès à privilégier au contact par courriel ou téléphone au service inscriptions, mobilisé par d'autres types de questions.**

S'informer sur la procédure de réinscription administrative

Sont à votre disposition :

- Le **guide des inscriptions administratives 2016-17** pour vous aider à comprendre l'essentiel de ce que recouvre l'inscription administrative annuelle. Il est **consultable et téléchargeable en ligne** sur la page d'accueil de l'application.
- Une **FAQ** (*foire aux questions*) répond de façon pratique à certaines questions récurrentes autour de la thématique de l'inscription que se posent beaucoup d'étudiants (*boursiers, sécurité sociale..*). Elle est consultable et téléchargeable sur la page d'accueil de l'application et toutes les pages de saisie du dossier de préinscription.

Contactez le service inscriptions en ligne (Juillet à Octobre) pour obtenir des renseignements autres que l'état d'avancement du dossier ?

Du **4 au 22 juillet 2016 puis à compter du 29 Août 2016 jusqu'au 14 octobre** vous pouvez contacter ce service par téléphone*, messagerie.

**Privilégier les heures de tout début de matinée pour les appels*

Attention ! Le service sera fermé du 23 juillet au 28 Août 2016.

- **Messagerie** : moninscriptionlille1@univ-lille1.fr
- **Téléphone** : 03 20 33 72 30 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- **Point accueil pour le dépôt des dossiers et pièces justificatives** (bâtiment A5)

Ouverture de la permanence:

- | | | |
|---------------------------------|----------------|----------------------|
| - du 4 au 8 juillet 2016 | de 13h30 à 17h | du lundi au vendredi |
| - du 15 au 22 juillet 2016 | de 13h30 à 17h | du lundi au vendredi |
| - du 29 Août au 14 octobre 2016 | de 13h30 à 17h | du lundi au vendredi |

Au-delà du 14 octobre, prendre contact directement avec les bureaux licence et master-doctorat au bâtiment A3.